

PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE



DOSSIER SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Église Sainte- Suzanne à Sainte-Suzanne- et-Chammes



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Table des matières

1. Contexte.....	4
1.1. Fondements réglementaires et objectifs.....	4
1.2. Présentation et localisation du site.....	5
1.3. Zonages du patrimoine naturel.....	6
2. Éléments biologiques justifiant la prise d'un APPB.....	8
2.1. Conservation du Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>).....	8
2.2. Suivis scientifiques.....	9
3. Menaces sur le biotope et l'espèce protégée.....	11
4. Synthèse des enjeux.....	12
5. Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope.....	13
5.1. Délimitation du périmètre de protection et statut foncier.....	13
5.2. Mesures de protection.....	14
5.2.1. Accès des personnes.....	14
5.2.2. Conditions de circulation et accès des chiroptères.....	14
5.2.3. Conditions de luminosité.....	15
5.2.4. Quiétude.....	15
5.2.5. Conditions micro-climatiques et chimiques.....	16
5.2.6. Travaux.....	16
6. Bibliographie.....	18
7. Annexes.....	19
7.1. Convention « Refuge pour les chauves-souris ».....	19
7.2. Écologie du Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>).....	19

Index des figures

Figure 1: Eglise Sainte-Suzanne à Sainte-Suzanne-et-Chammes.....	5
Figure 2: Localisation de l'église Sainte-Suzanne.....	5
Figure 3: Zonages du patrimoine naturel dans un rayon de 5 km autour de l'église Sainte-Suzanne.....	7
Figure 4: Colonie de Grands murins dans les combles de l'église Sainte-Suzanne.....	8
Figure 5: Evolution de l'effectif total de Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) par année....	10
Figure 6: Les côtés de la nef de l'église Sainte-Suzanne.....	10
Figure 7: Le jardin de l'église Sainte-Suzanne.....	11
Figure 8: Périmètre de protection de l'APPB.....	13
Figure 9: Grand Murin ©Marie Knochel.....	19
Figure 10: Carte de distribution du Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) en France métropolitaine.....	20

Index des tableaux

Tableau 1: Zones de protection réglementaire et d'inventaires du patrimoine naturel à proximité du site.....	6
Tableau 2: Statut de conservation et de menace du Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>). .	9

1. Contexte

1.1. FONDEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS

Ce projet de prise d'un arrêté de protection de biotope s'inscrit dans les objectifs :

- de la Stratégie nationale pour les Aires protégées (SNAP) à l'horizon 2030 : le premier plan d'actions territorial (PAT), élaboré en co-pilotage État et Conseil régional avec les acteurs du territoire réunis au sein des commissions régionales du Comité régional biodiversité (CRB) et des comités départementaux aires protégées (CDAP) et adopté en CRB du 9 novembre 2022, désigne plusieurs sites favorables à la prise d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope en Mayenne ;
- du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères 2016-2025 et notamment les actions 5 « Protéger les gîtes dans les bâtiments » et 10 « Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser » ;
- de la convention « Refuge pour les chauves-souris » signée entre la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes, la Société française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM), le Groupe Chiroptères Pays de la Loire et Mayenne Nature Environnement (MNE) en 2012 (*Annexe 1*).

1.2. PRÉSENTATION ET LOCALISATION DU SITE



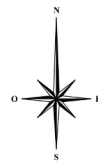
Figure 1: Eglise Sainte-Suzanne à Sainte-Suzanne-et-Chammes

L'église Sainte-Suzanne se situe sur la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes dans le département de la Mayenne (53). La rivière de l'Erve s'écoule à l'est du site. Il s'agit d'une église communale construite dès le début du XIIe siècle. L'église est principalement dédiée à l'activité de culte et à des manifestations culturelles ponctuelles. Chaque vendredi, des visites touristiques ont lieu dans l'église et dans la cité médiévale (Figure 1 et 2).

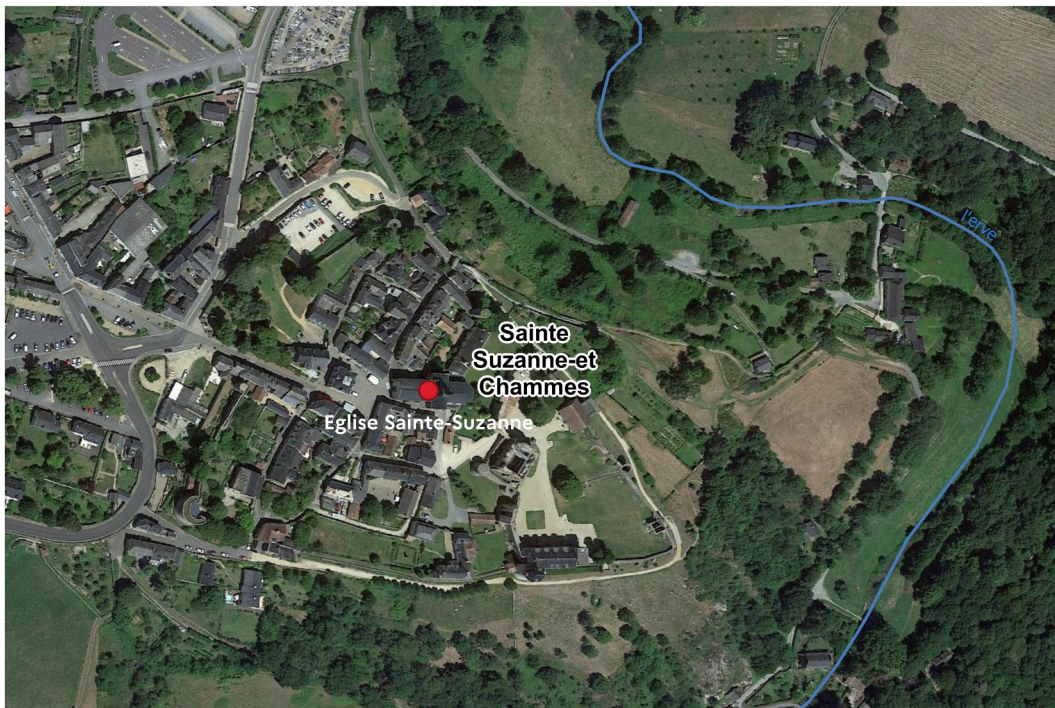


Projet d'APPB "Eglise Sainte-Suzanne"

Localisation de l'église



0 50 100 m



Sources : ©IGN / CD 53 / DDT 53

Date : 27/07/2023

Service/Unité : Eau et biodiversité / Faune sauvage, nature et biodiversité

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09

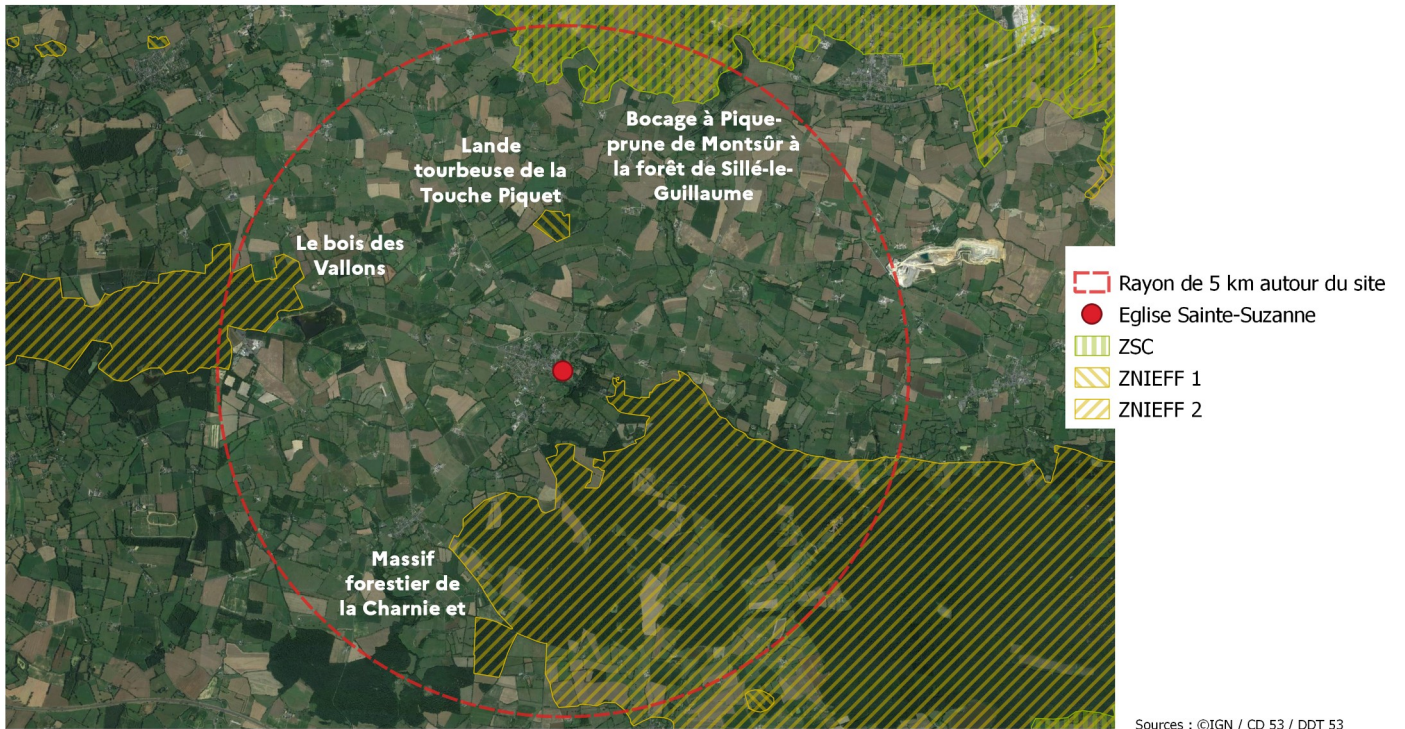
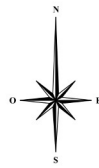
Figure 2: Localisation de l'église Sainte-Suzanne

1.3. ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

L'église Sainte-Suzanne est localisée à moins de 5 km de distance de la Zone Spéciale de Conservation du site Natura 2000 « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume » et de quatre autres zones d'inventaires ZNIEFF de type 1 et 2. Ces zones d'inventaires, même si elles n'impliquent aucune réglementation, possèdent un intérêt écologique et permettent de conserver la cohérence écologique et paysagère des territoires (Tableau 1, Figure 3).

Tableau 1: Zones de protection réglementaire et d'inventaires du patrimoine naturel à proximité du site

Type	Dénomination	Description des milieux	Surface en hectares
Zone spéciale de conservation Natura 2000	« Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume » FR5202007	Cette partie Est de la Mayenne est constituée d'un maillage bocager dense d'une très bonne qualité. La densité d'arbres têtards y est particulièrement élevée, certains possédant des cavités à terreau.	10245
ZNIEFF de type 2	« Le bois des Vallons » FR520005795	Massif forestier étendu en longueur, constitué de taillis sous futaie de chênes pédonculés et de hêtres. Localement des secteurs à charmes et à bouleaux enrichissent le site. Des secteurs de landes boisées sèches et humides diversifient le milieu et augmentent ces potentialités. Un étang forestier est également botaniquement riche.	1359,72
ZNIEFF de type 2	« Bocage à Pique-prune de Montsûrs à Sillé-le-Guillaume » FR 520016250	Zone bocagère dense, avec quelques haies sur talus, présentant de nombreux vieux arbres offrant des cavités favorables à la présence de nombreuses espèces cavernicoles, en particulier de macro-coléoptères saproxylophages comme le Pique-Prune, espèce menacée figurant en Annexe I de la Directive « Habitat-faune-flore ».	10248,01
ZNIEFF de type 2	« Massif forestier de la Charnie et zones périphériques » FR 520012926	Massif forestier vaste qui possède une diversité de milieux : chênaie hêtraie, faciès à charmes, betulaies, landes sèches et mésophiles à Erica ciliaris, prairies à molinie, étangs, vallons humides, prairies naturelles de fauche. La diversité de milieux induit une diversité d'espèces animales et végétales très intéressantes.	8974,34
ZNIEFF de type 1	« Lande tourbeuse de la Touche Piquet » FR520320011	Situé dans un ancien étang asséché, cette zone humide héberge aujourd'hui une vaste lande tourbeuse à bruyère ciliée et bruyère à quatre angles entrecoupé de bosquets de saules.	15,84



Sources : ©IGN / CD 53 / DDT 53

Service/Unité : Eau et biodiversité / Faune sauvage, nature et biodiversité

Date : 01/09/2023

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09

Figure 3: Zonages du patrimoine naturel dans un rayon de 5 km autour de l'église Sainte-Suzanne

2. Éléments biologiques justifiant la prise d'un APPB

2.1. CONSERVATION DU GRAND MURIN (*MYOTIS MYOTIS*)



Figure 4: Colonie de Grands murins dans les combles de l'église Sainte-Suzanne

Une colonie de Grand Murin (*Myotis myotis*) est recensée dans les combles du clocher de l'église depuis 1998 (Figure 4). L'espèce fréquente le site en période de mise-bas.

Elle est protégée par la Convention de Bonn du 23 juin 1979 sur la conservation des chauves-souris en Europe.

Au niveau national, l'espèce est protégée selon les articles L. 411-1

à L. 411-3 et R. 411-1 du Code de l'Environnement et par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection.

L'espèce figure également aux Annexes II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992, qui a pour objet la conservation des habitats naturels et de la faune sauvages. L'annexe IV liste les espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte tandis que l'Annexe II fixe la liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Le Grand Murin est une espèce « quasi menacée » selon la Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire, ce qui signifie que l'espèce est proche du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des

mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises. Le niveau de responsabilité biologique pour la conservation de cette espèce est reconnu comme modéré du fait de l'importance non négligeable des effectifs en région (Tableau 2).

Tableau 2: Statut de conservation et de menace du Grand Murin (*Myotis myotis*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive « Habitat-Faune-Flore »	Protection nationale	Liste rouge *			ZNIEFF (2018)	Niveau de priorité PDL / responsabilité biologique (2020)
				Monde (2022)	France (2017)	Pays de la Loire (2020)		
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Annexes II et IV	Protégée	LC	LC	NT	Oui	Modérée

* La liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature française (UICN) comporte 11 catégories : éteint (EX), éteint à l'état sauvage (EW), éteint au niveau régional (RE), en danger critique d'extinction (CR), en danger (EN), vulnérable (VU), quasi menacé (NT), préoccupation mineure (LC), données insuffisantes (DD), non applicable (NA) et non évalué (NE).

2.2. SUIVIS SCIENTIFIQUES

Depuis 1998, les données naturalistes disponibles pour ce site sont basées sur les études des spécialistes de Mayenne Nature Environnement.

Pour les années 1998, 2000 et 2011, les résultats des inventaires relèvent de simples observations. Ces premières données indiquent la présence de 25 à 31 individus dans les combles.

À partir de 2012, l'église fait l'objet d'un suivi estival annuel. Un comptage crépusculaire en sortie de gîte est organisé entre le mois de juin et le mois d'août pour le recensement de la colonie et le dénombrement des effectifs. La première expérience de comptage nocturne en sortie de gîte, en 2012, n'est pas concluante car seulement 3 individus sont inventoriés. Les données des années 2014 à 2019 confirment la présence d'au moins 10 à 20 individus dans les combles et la grande nef. La présence de jeunes a été confirmée par les observations de 2017 et de 2019 (Figure 5).

Les comptages et inventaires dans les combles de l'église sont difficiles, car les individus se cachent derrière les poutres et parce que les accès au gîte ne sont pas encore clairement identifiés ou sont peu visibles. Les sorties se trouvent

potentiellement soit à l'avant de l'église soit sur les côtés de la nef (Figure 6). En revanche, ces données laissent supposer que les effectifs pourraient être supérieurs, car des cris au gîte provenant des cloisons ont souvent été rapportés.

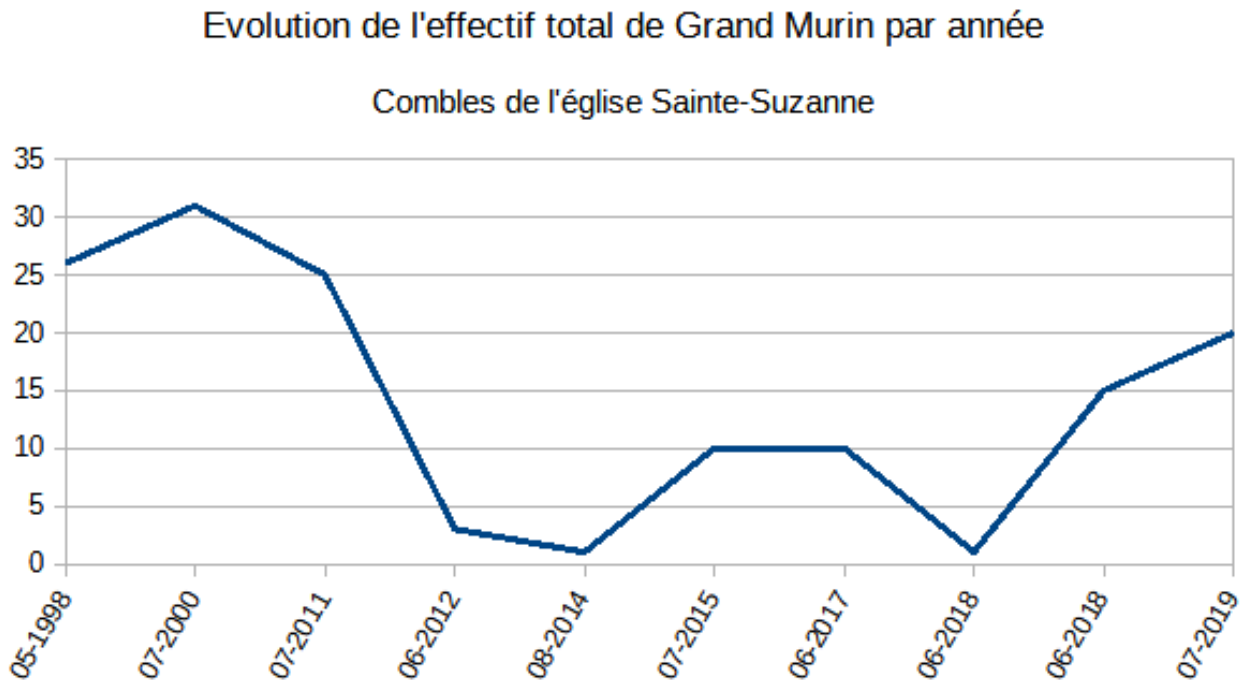


Figure 5: Evolution de l'effectif total de Grand Murin (*Myotis myotis*) par année



Figure 6: Les côtés de la nef de l'église Sainte-Suzanne

3. Menaces sur le biotope et l'espèce protégée

Les principales menaces qui pèsent sur la colonie de Grand Murin dans les combles de l'église Sainte-Suzanne concernent :

- la fermeture ou la modification des ouvertures pour l'accès au gîte, par exemple, par la pose de grillage « anti-pigeons » ;
- le traitement des charpentes ;
- la destruction, la modification et l'appauvrissement des territoires de chasse à proximité de l'église et la disparition des éléments structurants le paysage et les corridors écologiques (haies, prairies, arbres) (Figure 7) ;

Le dérangement lié à l'usage de l'édifice religieux, la fréquentation touristique et la compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : le Choucas des tours (*Coloeus monedula*), le Pigeon biset (*Columba livia*) et l'Effraie des clochers (*Tyto alba*) sont également des facteurs qui menacent la colonie mais de façon moins importante.



Figure 7: Le jardin de l'église Sainte-Suzanne

4. Synthèse des enjeux

La mise sous protection forte des combles de l'église Sainte-Suzanne par la prise d'un arrêté de protection de biotope est nécessaire compte-tenu :

- de la présence du Grand Murin (*Myotis myotis*) en période de mise-bas, espèce inscrite aux Annexes II et IV de la Directive « Habitat-Faune-Flore » et dont l'importance des effectifs est non-négligeable en région Pays de la Loire ;
- des différentes menaces de modification ou d'altération du biotope ;
- de l'importance du site : la méthodologie de hiérarchisation des sites à Chiroptères à protéger, élaborée par la Société française pour l'étude et la protection des Mammifères (SFEPM), lui confère une importance de niveau départementale avec une note de 8.

Ainsi, dans l'objectif de garantir un état de conservation du gîte favorable à la reproduction des Chiroptères des dispositions réglementaires doivent être prévenues.

5. Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope

5.1. DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ET STATUT FONCIER

Le périmètre de protection proposé dans le projet d'APPB est constitué de la parcelle cadastrale n°0497 section 0C, d'une superficie de 0,064 ha, sur laquelle se situe l'église (*Figure 8*). La parcelle est une propriété de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes.

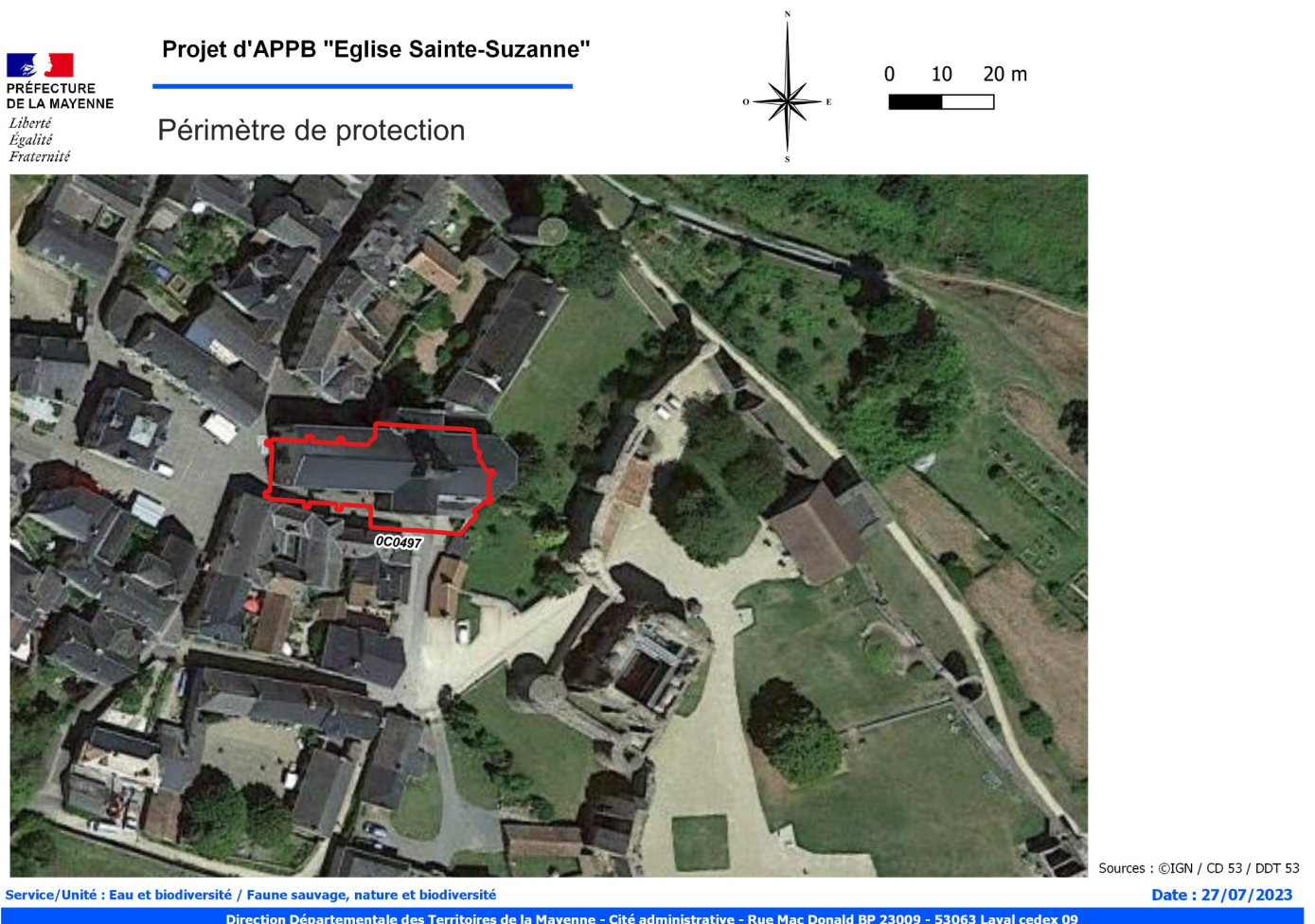


Figure 8: Périmètre de protection de l'APPB

5.2. MESURES DE PROTECTION

Cf. Projet d'arrêté de protection de biotope « Eglise Sainte-Suzanne à Sainte-Suzanne-et-Chammes »

6. Bibliographie

Arthur C., Aulagnier S., Balland M., Binnert C., Borel C., Didier Cailhol D., Anouk Decors A., Dehaut M., Delhay J-F., Dervaux A., Gressette S., Goedert V., Hafa J., Julien J-F., Marmet J., Même-Lafond B., Nowicki F., Ouvrard E., Perret M., Picard-Meyer E., Puechmaille S., Roué S., Tillon L., Perrine Vermeersch P., 2017. Plan National d'Actions « Les Chiroptères », 83P.

Arthur L. & Lemaire M., 2015. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse, Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris 2e éd., 544P.

Bensettiti F. & Gaudillat V. 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La Documentation française. 353 P.

Fournier E., Jarri B., 520012926, Massif forestier de la Charnie et zones périphériques, INPN, SPN-MNHN Paris, 155P.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012926.pdf>

Jarri B., 520320011, Lande tourbeuse de la Touche Piquet, INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520320011.pdf>

Jarri B., 520005795, Le bois des Vallons, INPN, SPN-MNHN Paris, 84P.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520005795.pdf>

Lebosse JP., Jarri B., 520016250, Bocage à Pique-prune de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Gillaume, INPN, SPN-MNHN Paris, 99P.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520016250.pdf>

Marchadour B., Banasiak M., Barbotin A., Beslot E., Chenaval N., Grosbois X., Même Lafond B., Montfort D., Moquet J., Paillat J.-P., Pailley P., Perrin M., Rochard N. & Varenne F., 2020. Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Angers, 20P.

Mayenne Nature Environnement, 2011. Document d'objectifs Natura 2000 du site du Bocage de Montsûrs à la Forêt de Sillé-le-Guillaume, 144P.

Société française pour l'étude et la protection des Mammifères, 2013. Guide méthodologique de hiérarchisation des sites protégés et à protéger à Chiroptères, 6P.

Tapiero A., Aulagnier S., Beuneux G., Borel C., Dutilleul S., Gressette S., Hafa J., Julien J-F., Marmet J., Ouvrard E., Roue S., Tillon L., 2015. Diagnostic 34 espèces Chiroptères, Bilan technique final, 79P.
https://plan-actions-chiropteres.fr/sites/default/files/fichiers/pna_chiropteres_2016-2025.pdf

7. Annexes

7.1. CONVENTION « REFUGE POUR LES CHAUVES-SOURIS »

7.2. ÉCOLOGIE DU GRAND MURIN (*MYOTIS MYOTIS*)



Figure 9: Grand Murin ©Marie Knochel

Longueur (Tête + Corps) : 6,7 – 8,4 cm

Envergure : 35 – 45 cm

Poids : 20 – 40 g

Pelage : épais, court, brun clair sur le dos contrastant nettement avec le ventre presque blanc.

Chauve-souris de basse et de moyenne altitude, elle est essentiellement forestière mais fréquente aussi les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois.

Terrains de chasse : vieilles forêts, bocage, pâtures.

Sites d'hibernation : grottes, mines, carrières, souterrains, falaises, tunnels...

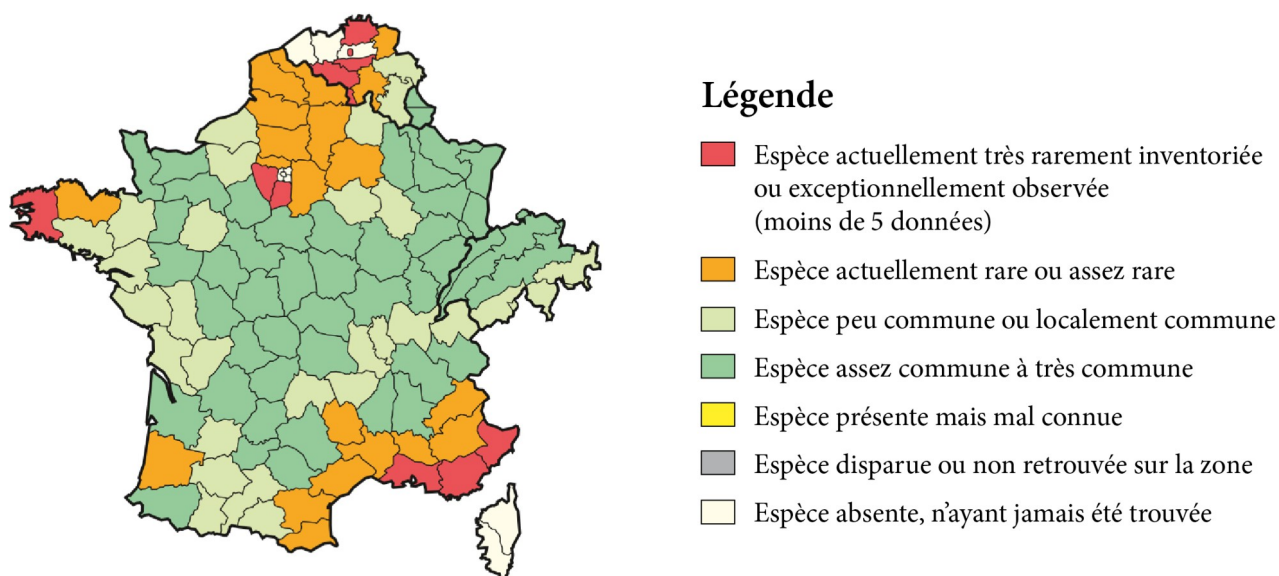
Sites de mise-bas : charpentes des bâtiments, forêts mixte.

Considérée comme semi-sédentaire, elle peut effectuer de grands déplacements mais couvre habituellement seulement quelques dizaines de kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver (Arthur et al., 2015).

Le Grand Murin est une espèce présente de la péninsule Ibérique à la Turquie jusqu'à la limite nord de son aire de répartition, la Pologne, les Pays-Bas et l'extrémité nord de la France. À l'exception de la Corse, elle est commune ou assez commune dans de nombreux départements de la France métropolitaine. Elle se fait plus rare en région Hauts-de-France, Île-de-France et sur la côte méditerranéenne, ainsi qu'au nord de la Bretagne (Figure 8).

En l'état des connaissances, les populations de Grand Murin semblent être en augmentation (Tapiero et al., 2014).

Distribution du Grand Murin



Source : Arthur L., Lemaire M. - 2021 - *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*.
Éditions Biotope, Mèze, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 3^e édition, 592 p.

Figure 10: Carte de distribution du Grand Murin (*Myotis myotis*) en France métropolitaine